

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Jougardi Inc.	Numéro de permis 318000	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	20 mai 2025	
Commentaires : Ceci est un 3e rappel que la personne éducatrice doit effectuer son cours e premiers soins.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	20 mai 2025	
Commentaires : Ceci est un 3e rappel que la personne éducatrice doit effectuer son cours e premiers soins et cette copie doit être dans son dossier.			
Commentaires généraux			
Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.			

original signé par
Paula Morin

Le 13 juin 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Michel Langis

Le 13 juin 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date